

L'AGENCE RECHERCHE



## UN.E APPRENTI.E

pour contribuer à la gestion de ses ressources humaines.

CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, qui est constitué de l'Etat (Ministère des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisé à Paris en 2024.

Composée de soixante-dix salariés, l'Agence repose sur trois directions/pôles :

- la direction du « Développement des pratiques » pilotée par la Directrice du développement des pratiques ;
- le pôle « Haute performance et haut niveau » piloté par le Manager Général à la Haute Performance ;
- la direction des « Ressources et des affaires générales » pilotée par la Directrice générale adjointe.

La fonction « Ressources humaines » (2 personnes) est intégrée à la direction des « Ressources et des affaires générales » et intervient au profit et en étroite collaboration avec les structures « métiers ».

<https://www.agencedusport.fr/>

**CV et lettre de motivation à adresser**

Par email :

[recrutement@agencedusport.fr](mailto:recrutement@agencedusport.fr)

A l'attention de :

Madame Mathilde GOUGET, Directrice générale adjointe

**Contrat d'apprentissage :**  
12 ou 24 mois

**Localisation**  
4 – 6, rue Truillot  
94200 Ivry-sur-Seine

CONTACT



## MISSIONS

L'apprenti.e est placé.e sous l'autorité de la Directrice générale adjointe de l'Agence et du Responsable des ressources humaines (maître d'apprentissage) qui définissent ses missions et ses horaires de travail.

L'apprenti.e participe à la mobilisation et au développement des ressources humaines de l'Agence pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés et répondre aux besoins de ses tutelles, de ses usagers et de ses partenaires.

L'apprenti.e sera en liaison, en appui du Responsable des ressources humaines, avec l'ensemble des collaborateurs du groupement. Il.elle sera particulièrement mobilisé.e, en lien avec la secrétaire administrative chargée des affaires générales et des ressources humaines, pour contribuer :

- à l'organisation des dossiers dématérialisés des salariés du groupement ;
- à la collecte des justificatifs individuels (transport, mutuelle, ...) ;
- aux mises à jour RH périodiques ;
- à la préparation des réunions formelles et informelles avec les représentants du personnel ;
- à l'organisation des élections professionnelles du 08 décembre 2022 et à l'installation du comité social de l'Agence ;
- à la préparation, l'administration et la synthèse de différentes enquêtes.

L'apprenti.e devra respecter strictement l'obligation de discrétion inhérente aux missions auxquelles il.elle contribuera.

En formation pour un diplôme - Bachelor universitaire de technologie ou Brevet de technicien supérieur - disposant de contenus en matière de gestion des ressources humaines.

## PROFIL

### Connaissances

→ Connaissance de l'environnement institutionnel sportif (Etat, collectivités, mouvement sportif, monde économique).

### Savoir Faire

- **Rigueur et organisation.**
- Maîtrise avancée des outils bureautiques et informatiques.
- Capacité à rendre compte.

### Savoir Etre

- Réactivité, adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement.
- Qualités relationnelles indispensables et aptitude au travail en équipe.

## CONTRAT

### Contrat d'apprentissage de 12 ou 24 mois

Temps de travail (hors formation) : 35 heures par semaine ;  
 Rémunération conforme au barème de rémunération brute mensuelle minimale des apprentis ;  
 Congés annuels : 32 jours / année civile ;  
 Contribution aux frais de transport en commun domicile-travail, de restauration au restaurant inter-entreprises et aux cotisations de complémentaire santé ;  
 Bénéficiaire de la politique sociale du groupement ;  
 Télétravail : possible à partir de 12 mois d'activité à l'Agence.